

---

# CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION 1986-1987

---

9 JUIN 1987

---

## PROJET DE DÉCRET

**contenant le premier feuillet d'ajustement  
du budget des dépenses de la Région Wallonne  
pour l'année budgétaire 1987 —  
Partie Ministère de la Région Wallonne\***

## AMENDEMENT

proposé par

MM. Busquin et Consorts

---

\* Voir Doc. Cons. 5 IV b (1986-1987) N°s 1 et 2.

**PROJET DE DÉCRET**  
**contenant le premier feuilleton d'ajustement**  
**du budget des dépenses de la Région Wallonne**  
**pour l'année budgétaire 1987 —**  
**Partie Ministère de la Région Wallonne**

**AMENDEMENT**

Dans le tableau des articles, au Titre II – Dépenses de capital, section 42, ajouter un article 66.04 libellé comme suit:

**Article 66.04**

Sites sidérurgiques désaffectés.

Inscrire la somme 0,1 million (engagement) 0,1 million (ordonnancement) à la place de 0 (zéro).

JUSTIFICATION

Il est utile d'alimenter cet article afin de commencer des négociations en tenant compte qu'il sera possible d'inscrire au deuxième feuilleton une somme plus importante correspondant aux engagements et ordonnancements (?) nécessaires.

Ph. BUSQUIN  
G. PAQUE  
Th. TOUSSAINT  
Y. YLIEFF